

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
13	10	13	3	3	0

Séance du 5 décembre 2017

- date convocation  
28 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept,  
et le 5 décembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présents : GOMEZ LANZA DELTOUR COSTES VEYRIER BELLEC DZIEWA  
ARCIVAL BELET VIDAS

Absent : SALVAN MONTES DELCUZOUL

Procurations données : SALVAN à DELTOUR, MONTES à LANZA, DELCUZOUL  
à COSTES

Secrétaire de séance : LANZA

---

**Objet** : Installation des compteurs Linky sur le territoire de la commune.  
DCM 2017 12 05 03

Linky est le nom du compteur communicant développé par Enedis (anciennement Erdf « Electricité réseau distribution france »), principal gestionnaire du réseau électrique de distribution en France en application de directives européennes préconisant la généralisation de ce type de compteurs.

Linky fait partie de la catégorie des compteurs communicants, c'est-à-dire pouvant être interrogés et actionnés à distance. Pour cela, Linky utilise la technologie CPL (Courant Porteur en Ligne) sur le réseau basse-tension, comme premier niveau de communication. Un deuxième niveau de communication est assuré via le réseau de téléphonie mobile GPRS ou Edge entre le concentrateur (installé dans un poste de transformation et de distribution) et le système central.

**Considérant** que le déploiement des compteurs Linky suscitent de nombreuses réactions négatives et des interrogations chez les usagers tant en matière de santé publique, d'ordre public et d'intérêts économiques,

**Considérant** la probabilité que l'installation des compteurs Linky pourrait porter atteinte à la vie privée des personnes

**Considérant** la probabilité que la présence d'ondes électromagnétiques provenant du système Linky pourrait porter atteinte à la santé des usagers,

**Considérant** la probabilité, que le coût du déploiement des compteurs Linky soit plus élevé que prévu ou encore si les économies attendues ne sont pas au rendez-vous, ce qui par voie de conséquence entraînera une augmentation du tarif du réseau d'électricité et donc la facture des consommateurs,

**Considérant** que la collectivité a transféré sa compétence du réseau électrique au Syndicat Intercommunal de l'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA),

**Considérant** la complexité du dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention),

**décide :**

- de surseoir au déploiement des compteurs Linky sur le territoire communal en demandant au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA) un délai supplémentaire accordé aux usagers résidant sur la commune de Saint-Christophe-Vallon, dans l'attente des résultats d'une expertise par une instance neutre.

Cette expertise devra répondre aux interrogations suscitées et décrites dans le paragraphe ci-dessus. Elle devra également définir la responsabilité de la commune en cas de sinistre imputable directement ou indirectement aux compteurs Linky.

Résultat du vote

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée

Le 07/12/2017  
et publication ou notification

Du 07/12/2017

Le Maire,  
Christian GOMEZ.



Fait et délibéré les jours, mois et an  
suscits.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Christian GOMEZ  
Dématérialisé

